Beiersdorf R.C.S. Paris B 552 088 973 - Crédit photos : Stéphanie Tétu/La Company – Accessoires de rasage : Planète Rasoir – Conception & réalisation : Burson-Marsteller i&e - Septembre 2014

Tiziri Mekireche – 2e prix

Adrien Weber – 3e prix

VOUS FACILITER ENCORE PLUS LA VIE ?

→ Créez votre propre poubelle de salle de bains à **3 compartiments**.

- 1 compartiment pour les emballages en verre,
- 1 compartiment pour les emballages papier-carton, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques,
- 1 compartiment pour les déchets.

Si vous triez vos emballages dans la salle de bains, comme vous triez vos emballages dans la cuisine, vous contribuerez à économiser les ressources naturelles et l'énergie, vous éviterez de gaspiller des matières premières.

BON À SAVOIR !

Pour connaître les consignes de tri :
www.consignesdetri.fr ou téléchargez l'appli guide de tri

En partenariat avec Eco-emballages
www.ecoemballages.fr

ECO EMBALLAGES

TOUS DANS
LE BAIN DU TRI !

LE MODE D'EMPLOI DU TRI DANS LA SALLE DE BAINS

NIVEA

Avez-vous déjà pensé à trier vos emballages dans votre salle de bains ? Oui, non, peut-être... ?

Sachez que les emballages de produits de salle de bains se recyclent aussi !

Alors, suivez pas à pas une méthode simple,

**1 bac de recyclage pour les emballages en verre,
1 bac de recyclage pour les autres emballages,
1 bac pour les déchets.**

Chaque membre de la famille peut entrer dans le bain du tri...

1, 2, 3 PLONGEZ !

Constance Keller – 1er prix

1 JE REPÈRE LES EMBALLAGES EN VERRE.

Où vont-ils ? Ultra-simple, ils vont tous **dans le bac de recyclage pour le verre :** bouteilles de parfum, flacons, pots de crème...

2 QUE FAIRE DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ?

On ne trie que les bouteilles et flacons en plastique*. Ils vont dans le bac de recyclage, tout comme les emballages en papier, carton et les emballages métalliques : boîte métal comme celle de NIVEA, déodorants en aérosol, bombes de laque...

3 ET LE RESTE ?

Les cotons, les brosses à dents, les pansements, les rasoirs jetables, bref tout ce qui n'est pas un emballage va dans la poubelle des déchets.

** sauf si vous appartenez aux 51 collectivités qui testent le recyclage de tous les emballages en plastique*